

PRESENTATION DU DISPOSITIF ABMA « ALLER BIEN POUR MIEUX APPRENDRE »



Les matinales de la
recherche du Drapps Occitanie

Mabrouk Nekaa PhD. Rectorat de Lyon,

Sandrine Broussouloux PhD, Santé publique France

PRÉAMBULE

La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP)

Ce type de recherche s'inspire des travaux canadiens en matière de santé publique marqués par une tradition à la fois plus collaborative et plus interventionnelle. Les premiers promoteurs internationaux de ce type de recherche parlent d'une « science des solutions » (Hawe et Potvin, 2009 ; Potvin Di Ruggiero et Shoveller, 2013).

la nécessité de rapprocher les mondes de la recherche scientifique, ceux de la décision politique et ceux de l'intervention en ciblant tout particulièrement les actions dans le domaine de la promotion et de l'éducation à la santé.

La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP)

les enjeux d'interdisciplinarité entre les principales disciplines constitutives de ce domaine de recherche soit l'épidémiologie, la santé publique et les sciences humaines et sociales,

La question d'enjeux de collaboration plus larges des chercheurs avec des décideurs, des intervenants et même, pour certains, avec des usagers bénéficiaires de ces dispositifs. Un processus de diversification des acteurs impliqués dans la production de connaissances scientifiques (Boukacem-Zeghmouri, 2015). Le « paradigme de la collaboration » (Bouquillion, 2013).

La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP)

Les spécialistes des RISP parlent d'ailleurs plus de transfert de connaissance (Cambon et Alla, 2013) entre la recherche et « le terrain » que de diffusion de la science. Ils mettent ainsi en discussion la pertinence de l'essai expérimental, forme de validation dominante dans les recherches scientifiques en santé, pour précisément produire des savoirs utiles aux interventions. Est notamment soulignée **l'importance de la spécificité du contexte** des interventions sur laquelle viennent souvent buter les velléités de transférabilités des connaissances et actions dites « probantes ». Par les collaborations qu'il engage, nécessite d'interroger, et par là même de repenser, les « modèles top-down » de la diffusion et du transfert des connaissances.

La recherche interventionnelle en santé des populations (RISP)

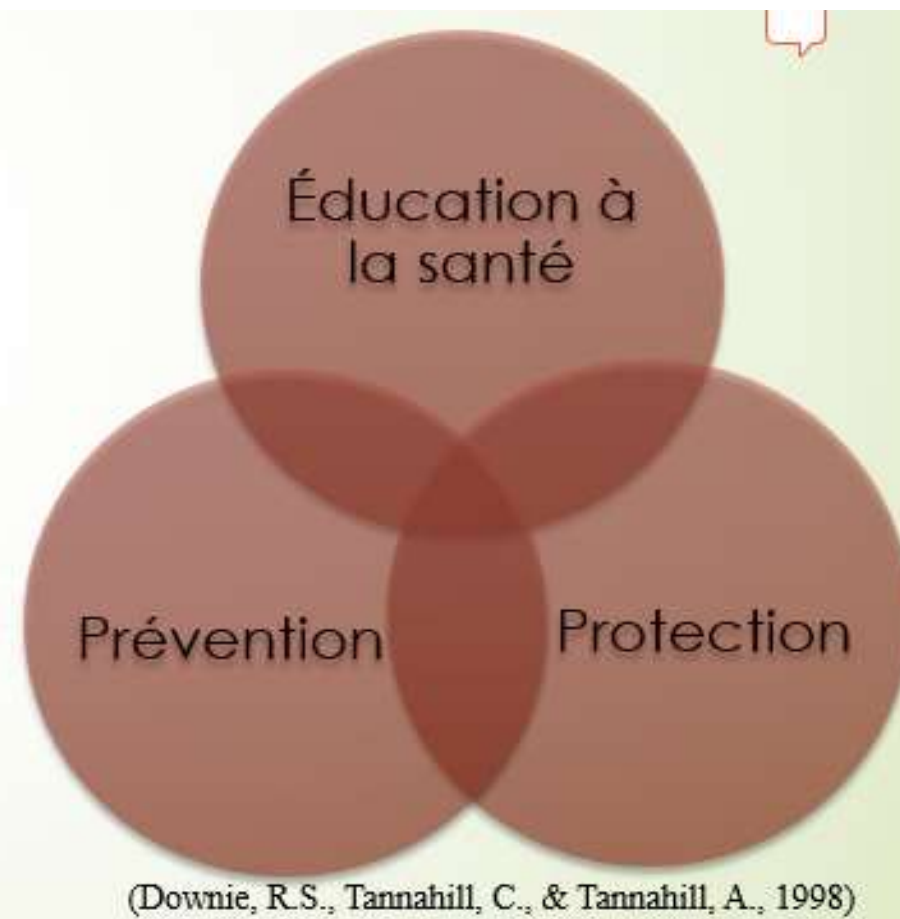
Les compétences techniques relèvent avant tout de la « bonne appropriation » des connaissances scientifiques également appelées « **données probantes** ». Les supports préférentiels de circulation des connaissances renvoient à des écrits scientifiques traduits afin de favoriser leur appropriation par les non scientifiques. (Guide ABMA)

Le but premier de la recherche interventionnelle c'est de favoriser le transfert de connaissance des résultats de la science vers les pratiques des acteurs de terrain. C'est l'enjeu premier de **créer des collaborations pour favoriser ce lien entre connaissances et actions probantes**. Il n'y a pas assez de relations entre chercheurs et acteurs de terrain. C'est ce que doit favoriser le développement des RISP.

De toute façon, pour qu'un projet comme ça fonctionne, il faut que tout le monde s'y retrouve...

Contexte

- Réussite scolaire et promotion de la santé sont étroitement liées. (OMS)
- La promotion de la santé à l'école réduit les inégalités sociales de santé. (rapport Delahaye 2015)
- Le nouveau paradigme de la promotion de la santé en milieu scolaire : création du parcours éducatif de santé.



DÉROULÉ DE LA PRÉSENTATION

- Genèse du dispositif
- De quoi parle-t-on ?
- ABMA en bref
- Sur quoi travaille-t-on ?
- En pratique au niveau des établissements
- En pratique concernant l'accompagnement

GENÈSE DU DISPOSITIF

- Fondements théoriques :
 - Le courant des écoles promotrices de santé (OMS 1990)
 - L'approche écologique (Bronfenbrenner 1979)

- Une rencontre entre...
 - Santé publique France (ex INPES) : réflexion sur la transférabilité dans le système éducatif français des implantations d'écoles promotrices de santé menées à l'étranger
 - Le rectorat de Lyon : un CESC académique engagé dans une dynamique de promotion de la santé

DE QUOI PARLE-T-ON?

- Les valeurs qui sous-tendent le dispositif
 - La santé est comprise dans son acception globale (OMS) et prend en compte ses dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales
 - Santé et éducation sont liées : l'éducation est l'un des déterminants de la santé et la santé est une des conditions des apprentissages
 - Le climat scolaire est un déterminant commun à la réussite éducative et à la promotion de la santé
 - Pour être efficaces, les actions de prévention doivent pouvoir être développées de façon globale au sein d'un établissement scolaire

DE QUOI PARLE-T-ON?

- La « **philosophie** » du dispositif
 - Il veut contribuer au **développement du bien-être** et de la promotion de la santé dans un établissement scolaire
 - Il propose **une démarche** et non un programme « clé en main »
 - Chaque établissement met en œuvre son propre projet en fonction de ses priorités, de ses ressources, de ses contraintes
 - Il concerne l'ensemble de la communauté éducative
 - Il est largement contributif de la politique éducative de santé de l'établissement
 - Le dispositif « ABMA » concerne tout ce qui, dans un établissement scolaire, favorise le vivre-ensemble, le climat scolaire, la réussite éducative et le bien-être.

- **Quoi?** Un dispositif visant à implanter une démarche de promotion de la santé et de la citoyenneté au sein d'un établissement scolaire
- **Pour qui?** Des établissements volontaires
- **Par qui?** Conçu par Santé publique France et le rectorat de Lyon, évalué par l'Université de Lyon 1.
- **Où ?** Expérimenté dans l'académie de Lyon, mis à disposition de l'ensemble du territoire
- **Quand ?** Depuis la rentrée scolaire 2012/2013

SUR QUOI TRAVAILLE-T-ON ?

➤ Les différentes modalités d'intervention

- Celles qui concernent le fonctionnement et l'organisation de l'établissement
- Celles qui ont une visée éducative
- Celles qui ont une visée pédagogique
- Celles qui ont une visée informative

STRATÉGIES D'INTERVENTION

CELLES QUI CONCERNENT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

COMMENTAIRES

Elles se situent au niveau de la politique de l'établissement. Les décisions sont prises au niveau du conseil d'école, du conseil pédagogique, de l'équipe de direction, du CESC....

Par exemple :

- réflexions et prises de décisions concernant l'aménagement des espaces (pour permettre de faciliter l'activité physique des élèves pendant les pauses, permettre l'aménagement d'un espace de travail pour les enseignants, ou un espace pour accueillir les parents...)
- réflexions autour du rythme de vie, de l'emploi du temps (durée de la pause méridienne, transports, charge de travail à la maison...)

CELLES QUI ONT UNE VISÉE ÉDUCATIVE

Elles visent l'acquisition de compétences. Basées sur les savoir-faire et les savoir-être, elles sont inscrites dans la durée.

Par exemple :

- activité inscrite sur une année scolaire sur le temps de la pause méridienne ou péri-scolaire (pratique d'activité physique, activités culturelles, club...);
- activités relatives à la prise en compte des difficultés des élèves (modalités de soutien mis en place...);
- activités liées à l'exercice de la représentativité des élèves et des parents (formation des délégués...);
- les activités liées à la gestion des relations entre les élèves, entre les élèves et les enseignants, avec les parents;
- les activités et projets développés dans le cadre des séquences éducatives (éducation à la sexualité...) en lien avec les programmes scolaires.

CELLES LIÉES AUX ENSEIGNEMENTS

Elles visent l'acquisition de connaissances et de compétences en référence aux programmes disciplinaires et au Socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

LES INTERVENTIONS PONCTUELLES

Le plus souvent informatives, elles abordent une thématique de santé ou de citoyenneté. Elles s'inscrivent dans une démarche de prévention en lien avec un risque. Elles concernent en général un groupe classe. Ce sont des actions qui se déroulent en face à face.

Par exemple :

- information sur la contraception ;
- information sur les risques liés au tabagisme.

SUR QUOI TRAVAILLE-T-ON ?

- Les domaines de la vie de l'établissement concernés par ABMA
 - La gestion des temps
 - La gestion des espaces
 - Les relations interpersonnelles
 - La communication
 - Le développement des compétences psychosociales
 - Le partenariat en interne et externe à l'établissement scolaire

DOMAINES D'INTERVENTION

EFFETS

GESTION DU TEMPS

- Diminue le stress des élèves et des personnels.
- Favorise la réussite éducative
- Améliore les relations interpersonnelles
- Diminue la fatigue des élèves et des personnels

GESTION DES ESPACES

- Participe au sentiment d'appartenance
- Améliore la sécurité des élèves et des personnels
- Contribue au bien-être
- Améliore l'accueil des élèves, parents, des partenaires

RELATIONS INTERPERSONNELLES

- Améliore la gestion des conflits et les relations interpersonnelles
- Favorise la réussite éducative
- Renforce le sentiment d'appartenance

COMMUNICATION

- Améliore le sentiment de sécurité et de bien-être des personnes,
- Diminue l'anxiété et du stress
- Améliore les relations interpersonnelles
- Participe au développement de la citoyenneté et de l'exercice de la démocratie
- Renforce le sentiment d'appartenance

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES

- Favorise la réussite de tous les élèves
- Améliore le climat scolaire et le vivre ensemble
- Améliore les relations interpersonnelles
- Développe la citoyenneté

PARTENARIAT

- Ouvre l'établissement sur son territoire, permet de prendre en compte le hors l'école ;
- Améliore les connaissances et le niveau d'information

DOMAINES STRATÉGIES	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT	INTERVENTIONS À VISÉE ÉDUCATIVE	LIEN AVEC LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	ACTIVITÉS D'INFORMATION
LE TEMPS				
LES LIEUX, LES ESPACES				
LES RELATIONS INTERPERSON- NELLES				
LA COMMUNICATION				
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES				
LE PARTENARIAT				

GESTION DU TEMPS

Dans un collège rural, suite au diagnostic où les élèves réclament des temps de jeux et d'activités, et où les professeurs réclament des temps de concertations :

Modification des EDT pour permettre une heure en barrette → une pause méridienne de 12h00 à 14h30 pour un temps de concertation entre les professeurs et des activités (assurées par le centre social du territoire) pour les élèves.



GESTION DES ESPACES

Dans un établissement REP+, afin de limiter les incidents dans les couloirs et développer le sentiment d'appartenance au groupe classe :

Les élèves restent dans une salle de classe dédiée, les professeurs rejoignent le groupe classe, appropriation du lieu et limitation des mouvements d'élèves.



COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Dans un établissement de REP+ il est souligné la difficulté rencontrée par les élèves de prendre la parole en public :

Travail de Théâtre pour renforcer l'estime de soi et la prise de parole.

Dans un établissement péri-urbain, il est noté des difficultés à faire travailler les élèves en groupes :

Demande d'une FIL par le chef d'établissement pour mener une réflexion et une expérimentation sur les classes coopératives et collaboratives. Le climat de la classe s'en trouve modifié, les relations entre élèves sont apaisées.



RELATIONS INTERPERSONNELS

Dans un Lycée Professionnel en centre ville, de petite taille et ne disposant pas de cantine :

Organisation d'un temps de repas partagé où élèves et personnels apportent leurs « spécialités ». Les « Repas du Monde » rencontre un vif succès tant du point de vue culinaire que de celui de la qualité des échanges.



COMMUNICATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

Dans un établissement semi-urbain, la multiplication des mails reçus en dehors des heures de travail crée des tensions pour les équipes :

Engagement de l'équipe de direction de n'envoyer des messages que pendant les heures d'ouvertures de l'établissement.

Engagement des équipes à n'utiliser le « répondre à tous » qu'en cas de réelle nécessité.

Le temps de travail est perçu par les personnels comme commun à tous et non extensible.



PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES À L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans de nombreux établissements travail important sur la continuité du cycle 3 et la liaison « collège-lycée » qui permet un meilleur accueil des élèves et une meilleure connaissance des situations particulières.

Connaissance du réseau local associatif afin de créer des liens avec les associations dans la prise en charge des élèves en interne et en externe par exemple pour l'aide à la scolarité, le développement culturel...



EN PRATIQUE, DANS UN ÉTABLISSEMENT

- ABAM se déploie de deux manières au sein d'un établissement
 - En étant intégré au fonctionnement de l'établissement
 - par la mise en œuvre de projets

- Ces deux modalités :
 - reposent sur un diagnostic commun MAIS
 - n'impliquent pas nécessairement les mêmes personnes
 - peuvent avoir des temporalités différentes

EN PRATIQUE, DANS UN ÉTABLISSEMENT

- Déployer ABMA en l'intégrant au fonctionnement de l'établissement
 - Le chef d'établissement est le pilote de ce volet d'ABMA
 - Intégrer la préoccupation du bien-être de tous dans toutes les décisions relatives à l'organisation de la vie de l'établissement
 - Concerne en particulier l'organisation du temps, la gestion des espaces, les partenariats, la communication
 - En articulation avec les instances de l'établissement : CESC, projet d'école, CA...

EN PRATIQUE, DANS UN ÉTABLISSEMENT

- Déployer ABMA par la mise en œuvre de projets
 - Mettre en œuvre des projets qui favorisent le bien-être en agissant sur les domaines tels que : les relations interpersonnelles, le développement des compétences psychosociales, la communication, la gestion des espaces
 - Suppose l'adhésion du chef d'établissement
 - Nécessite l'identification de référents ABMA dans l'établissement qui seront pilotes et s'assureront de la cohérence des projets mis en place
 - Méthodologie de projet : état des lieux, priorisation , réorientation/ réajustement régulier des projets

ÉTAPE 1 : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ABMA

Suggestions :

INFORMER LES PERSONNELS

Lors de la réunion de pré-rentree
Lors des conseils pédagogiques

INFORMER LES PARENTS

Lors des réunions de parents en début d'année
Lors de la remise de la mallette des parents
Dans le carnet de correspondance

INFORMER LES ÉLÈVES

Dans le carnet de correspondance
Lors des heures de vie de classe
Lors de la formation des délégués
Dans le cadre du CVC³ ou du CVL

ÉTAPE 2 : CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE ABMA AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

L'implantation du dispositif ABMA dans un établissement repose sur la constitution d'une équipe qui a la légitimité pour le mettre en œuvre.

Pour asseoir la légitimité de cette équipe et accroître l'efficacité de ses actions, il est utile qu'elle soit connue de toute la communauté éducative.

Pour fonctionner, cette équipe a besoin d'être animée par un pilote, une personne identifiée comme telle.

Son rôle consiste à :

- > Animer l'équipe projet ;
- > Établir le planning des réunions, rédiger les comptes rendus de réunions ;
- > Participer aux formations sur le dispositif ABMA ;
- > Participer aux réunions du réseau d'écoles et d'établissements engagés dans le dispositif ;
- > Transmettre à l'équipe projet les informations reçues lors des formations ou des réunions ;
- > Communiquer régulièrement sur l'avancée du projet au sein de l'établissement ;
- > Être en lien régulier avec le chef d'établissement ou le directeur d'école.

ÉTAPE 3 : PHASE D'ANALYSE DE LA SITUATION

L'analyse de la situation consiste à recueillir un ensemble de données et d'informations sur le fonctionnement et la vie de l'établissement en lien avec le bien-être et la santé⁴ des élèves et des personnels.

Réaliser une analyse de la situation avant de démarrer les interventions permet d'être au plus près des besoins attendus des élèves et des personnels.

Suggestions :

Il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser des outils diagnostics nouveaux, l'analyse de la situation peut se faire à partir de données existantes :

- > Outil d'aide au pilotage d'établissement ;
- > Le diagnostic sécurité ;
- > Appel à projet CESC ;
- > Compte-rendus du CVC ou CVL ;
- > Compte-rendus du CESC ;
- > Compte-rendu des Conseils d'administration.

ÉTAPE 4 : DÉFINITION DES PRIORITÉS

La définition des priorités renvoie au questionnement sur ce qui va être fait et pourquoi initier tel projet plutôt qu'un autre afin d'améliorer le bien-être et la santé globale des élèves et des personnels.

Pour choisir quels sont les projets par lesquels commencer, il est possible pour chacune des pistes identifiées par l'analyse de situation de se demander quelles sont celles qui :

- > affectent un nombre d'élèves important ou est en progression ;
- > ont des conséquences sur la vie de l'établissement, sur la vie des élèves ;
- > sont reconnus comme une étant une question importante à prendre en compte par la communauté éducative.

La définition des priorités se fait dans le cadre de réunions de l'équipe projet.

2 ou 3 priorités peuvent être retenues en même temps et faire l'objet d'actions sur une même année scolaire, si l'équipe projet pense qu'il sera possible de les mener à leur terme et que les différentes initiatives sont en cohérence entre elles.

Il est également possible de définir un ensemble de priorités la première année et d'échelonner dans le temps leur réalisation sur plusieurs années scolaires.

ÉTAPE 5 : PLANIFICATION DES PROJETS

La planification d'un projet consiste à définir un objectif, établir un calendrier et estimer les ressources (humaines et matérielles) nécessaires à sa mise en œuvre.

Définir un objectif :

C'est formuler le but à atteindre, cela donne le sens du projet et mobilise l'équipe et les partenaires.

Il existe plusieurs niveaux d'objectifs :

- > L'objectif général : il porte sur le projet dans son ensemble, c'est le but général à atteindre ;
- > Les objectifs spécifiques : ils précisent un aspect de l'objectif général, ils le spécifient en fonction d'un public, d'un milieu, d'un niveau d'intervention
- > Les objectifs opérationnels : ils sont plus concrets et annoncent les actions à réaliser.

Établir un calendrier et estimer les ressources humaines et financières :

Il est très utile de reporter les différentes étapes du calendrier dans un tableau.

ÉTAPE 6 : MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Le dispositif ABMA a pour but de conduire un établissement à donner de la cohérence aux différents projets mis en œuvre autour d'une même priorité en lien avec le bien-être et la santé globale des élèves et des personnels.

La mise en œuvre du dispositif ABMA comporte plusieurs stratégies d'intervention :

- > celles qui concernent l'organisation et le fonctionnement de l'établissement :
- > celles qui ont une visée éducative :
- > celles qui ont une visée pédagogique :
- > celles qui ont une visée informative :

La mise en œuvre du dispositif ABMA concerne six domaines d'intervention :

- > La gestion du temps
- > La gestion des espaces
- > Les relations interpersonnelles
- > La communication
- > Le développement des compétences psychosociales
- > Le partenariat

ÉTAPE 7 : COMMUNICATION ET VALORISATION DU PROJET

La communication sur le dispositif contribue à sa réussite car elle permet aux personnes impliquées d'être valorisées pour leur investissement et plus largement de renforcer un sentiment d'adhésion parmi la communauté éducative. La communication est ainsi un vecteur de mobilisation.

Les éléments sur lesquels il convient de communiquer sont

- > le sens du dispositif et son objectif général qui doivent connus du plus grand nombre ;
- > les projets mis en œuvre et les décisions prises relatives au fonctionnement de l'établissement en lien avec l'objectif général du dispositif.

Suggestions :

Pour vous aider à préparer les éléments de communication et de valorisation vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- > que devraient savoir les élèves, les autres personnels, les parents au sujet du dispositif ?
- > que voudront savoir les élèves, les autres personnels, les parents au sujet du dispositif ?
- > quels éléments du dispositif devraient être mis en valeur ?

Voici une liste non exhaustive de moyens de communication :

COMMUNICATIONS ORALES

Lors des différentes réunions de l'établissement (réunion équipe de direction, conseils de classe...)

Pendant l'heure de vie de classe

COMMUNICATIONS ÉCRITES

Tableaux d'affichage

Site intranet de l'établissement

Informations régulières dans le carnet de correspondance

Journal de l'établissement

Notes d'information dans le casier des profs

Articles dans la presse locale

Les élèves peuvent être associés en créant des supports de communication: concours de logo, réalisation d'affiches, d'exposition, de contenus pour le site Intranet de l'établissement...

La valorisation peut être l'occasion d'organiser des moments conviviaux: inauguration d'une nouvelle installation dans l'établissement, remise de diplômes...

ÉTAPE 8 : PHASE DE BILAN ET DE RÉAJUSTEMENT DU PROJET

L'implantation d'un dispositif tel qu'ABMA s'inscrit dans la durée, au moins 3 ou 5 ans. À la fin de chaque année scolaire, l'équipe ABMA peut organiser une réunion consacrée au bilan de l'année écoulée et au réajustement des projets pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour préparer ce bilan et ce réajustement, l'équipe ABMA va pouvoir se baser sur les documents suivants:

- > le ou les tableaux (x) indiquant les étapes du calendrier du projet [étape 5];
- > le tableau synthétique ABMA [étape 6];
- > les objectifs (écrits sous la forme SMART) [étape 5];
- > la ou les priorité(s) [étape 4].

Tableau de suivi global du projet ABMA

ÉTAPE	OUI/NON	DATE	REMARQUES
PRÉSENTATION DU PROJET À L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT			
CONSTITUER L'ÉQUIPE PROJET			
IDENTIFICATION DU RÉFÉRENT			
ANALYSE DE LA SITUATION			
DÉFINITION DES PRIORITÉS			
RÉUNION DE L'ÉQUIPE PROJET POUR LA PLANIFICATION : • RÉDACTION DES OBJECTIFS SMART • TABLEAU DU CALENDRIER • IDENTIFICATION DES RESSOURCES			
L'ÉQUIPE PROJET COMPLÈTE LE TABLEAU SYNTHÉTIQUE ABMA			
ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION			
RÉUNION DE BILAN ET DE RÉAJUSTEMENT			

EN PRATIQUE CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT

- L'accompagnement dans les établissements
 - Les équipes des établissements sont accompagnées par un référent départemental qui peut se rendre sur site
- Les journées de formation
 - 2 journées par an à destination des équipes des établissements sur les concepts, la méthodologie, l'échange de pratiques
- Des documents
 - Livret à destination des équipes des établissements
 - Livret à destination des référents départementaux

académie
Lyon



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



EVALUATION DU DISPOSITIF ABMA « ALLER BIEN POUR MIEUX APPRENDRE »

DÉROULÉ DE LA PRÉSENTATION

- Objectifs de l'évaluation
- Méthodologie
- Bilan des trois premières années d'implantation

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Comprendre comment adapter la démarche des écoles promotrices de santé au système éducatif français
 - Modéliser une stratégie d'implantation
 - Dégager les pistes pour une généralisation du dispositif dans d'autres académies
 - Identifier un lien entre le dispositif ABMA et le climat scolaire; entre le dispositif ABMA et la réussite scolaire

- Principalement une évaluation de processus

METHODOLOGIE

- Durée de l'évaluation
 - 3 années scolaires (2012/2013 à 2014/2015)
- Type d'évaluation
 - Recherche interventionnelle
- Nombre d'établissements évalués
 - 11 – 9 collèges et 2 lycées
- Méthode de recherche
 - Méthode mixte avec dominante qualitative
 - Entretiens semi-directifs, analyses documentaires, observations participantes

BILAN DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES D'IMPLANTATION

➤ **Implantation du dispositif au niveau de l'établissement**

- Adhésion du chef d'établissement est nécessaire mais insuffisante. Son implication est indispensable
- Référents ABMA dans l'établissement : au moins 2 par établissement mais difficulté parfois à se sentir légitimes et reconnus auprès du reste de l'équipe
- Fonctionnement des équipes : le plus souvent de façon informelle, surtout autour d'un projet

BILAN DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES D'IMPLANTATION

➤ **Implantation du dispositif au niveau de l'établissement**

- Communication sur ABMA dans l'établissement pas toujours efficiente. Souvent réservée aux instances (CESC, CA, projet d'établissement...). Le plus utile : une présentation générale à l'entrée de l'établissement dans le dispositif en direction de l'ensemble des personnels
- Réalisation de l'état des lieux, une étape importante. 5/11 ont fait un diagnostic la 1^{ère} année; 4/11 l'avaient fait l'année précédente ; 2 vont le faire après la 1^{ère} année.

BILAN DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES D'IMPLANTATION

- **Implantation du dispositif au niveau académique**
 - La fonction de référent départemental
 - Les journées de rassemblement
 - L'accompagnement des établissements

MERCI

mabrouk.nekaa@univ-st-etienne.fr